

SCHEMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITE NUMERIQUE 2020 – 2022

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées à la mise à disposition du site Internet de la CNCDH, accessible au grand public.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations) et l'amélioration progressive du site web et de l'ensemble des supports diffusés par la CNCDH, en externe, auprès du grand public et de l'ensemble de ses interlocuteurs et partenaires, et en interne, auprès des membres de la CNCDH et au sein du secrétariat général.

Référent accessibilité

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité du service communication de la CNCDH chargé de piloter la politique de la CNCDH en matière d'accessibilité numérique :

- promouvoir celle-ci par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ;
- accompagner les équipes internes notamment en organisant des sessions de formation ;
- contrôler et de veiller à l'application de la loi *n° 2005-102 du 11 février 2005* en procédant, directement ou par l'intermédiaire d'intervenants spécialisés, à des audits réguliers ;
- assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et ;
- de manière générale, veiller à la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

Ressources humaines et financières consacrées à l'accessibilité

Une évaluation des moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la politique de la CNCDH concernant l'accessibilité numérique sera réalisée courant 2021.

Il est cependant d'ors et déjà établi que le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent au service communication de la CNCDH qui devra pouvoir s'appuyer, en tant que besoin, sur l'accord-cadre interministériel en place relatif à l'accessibilité numérique et conformité au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité : prestations d'accompagnement, audit et formation.

Dans le cadre des nouveaux projets et des refontes à venir, la prise en compte de l'accessibilité sera budgétée dans les plans de charge et les commandes aux prestataires internes ou externes.

Il sera prévu pour chaque projet, lorsque cela sera pertinent : achat de prestation pour une relecture et un avis sur le cahier des charges fonctionnel, un audit des maquettes graphiques avant le début des développements, un audit du site ou de l'application à chaque étape de maturation du projet, et enfin un audit final permettant de détecter les dernières erreurs et de rédiger ou mettre à jour la déclaration d'accessibilité.



Recrutement

La maîtrise de compétences en accessibilité numérique serait une exigence, si le recrutement d'un webmaster /chargé d'édition web devait intervenir.

Actions de sensibilisation et de formation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation vont être organisées afin de permettre non seulement aux personnes intervenant sur le site de la CNCDH, mais aussi aux à tous membres du secrétariat qui diffusent des documents à l'extérieur de la CNCDH, de développer, d'éditer et de mettre en ligne des documents accessibles.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base. De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires

Tests utilisateurs

Si des tests utilisateurs sont organisés de validation ou d'évolution du site web, le panel d'utilisateurs est constitué, dans toute la mesure du possible, de personnes en situation de handicap.

Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

Travaux de mise en conformité des supports et du site Internet

Objectif 1 - Rendre accessibles l'ensemble des supports proposés sur le site Internet de la CNCDH

Objectif 2– Rendre accessible le site Internet de la CNCDH

Objectif 3 – Rendre accessibles l'ensemble des supports diffusés par la CNCDH (à ses membres, à tous ses interlocuteurs externes et au grand public)



Plans d'actions annuels

Plan annuel d'accessibilité numérique 1 - Année 2020

Actions	Calendrier
Rendre accessible le site Internet de la CNC DH Lancement de la refonte du site Internet <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'exigence d'accessibilité dans le cahier des charges pour le développement graphique • Intégration de l'exigence d'accessibilité dans l'Expression de besoins 	A partir du 2 ^e trimestre 2020 2 ^e trimestre 2020 3 ^e trimestre 2020
Mettre en conformité le site actuel de la CNC DH avec l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005. <ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne d'une déclaration d'accessibilité • Mise en ligne d'un schéma pluriannuel d'accessibilité 	4 ^e trimestre 2020
Améliorer l'accessibilité des documents en ligne sur le site de la CNC DH <ul style="list-style-type: none"> • Rendre conformes au RGAA les documents créés par Indesign (avis, déclarations et communiqués de presse) 	A partir du 1 ^{er} trimestre 2020 Action en continu

Plan annuel d'accessibilité numérique 2 - Année 2021

Actions	Calendrier
Rendre accessible le site Internet de la CNC DH Poursuite de la refonte du site <ul style="list-style-type: none"> • Développement des fonctionnalités d'accessibilité • Conduite de tests utilisateur • Conduite d'un audit avant lancement du site Internet 	Poursuite du projet 4 ^e trimestre 2020 / 1 ^{er} trimestre 2021 1 ^{er} trimestre 2021 1 ^{er} trimestre 2021
Améliorer l'accessibilité des documents en ligne sur le site de la CNC DH <ul style="list-style-type: none"> • Rendre conformes au RGAA les documents créés par Indesign (avis, déclarations et communiqués de presse) 	Action en continu
Formation et sensibilisation des membres du secrétariat général <ul style="list-style-type: none"> • Formation de la référente Accessibilité • Sensibilisation de toute l'équipe du SG 	A partir 2 nd semestre 2021 ?





COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan annuel d'accessibilité numérique 3 – Année 2022

Actions	Calendrier
Assurer la conformité du site Internet aux critères RGAA – AUDIT à prévoir	4 ^e trimestre 2022
Améliorer l'accessibilité des documents en ligne sur le site de la CNCDH <ul style="list-style-type: none">• Rendre conformes au RGAA les documents créés par Indesign (avis, déclarations et communiqués de presse)• Développer des supports en langage FALC (les communiqués de presse)	Action en continu 1 ^{er} trimestre 2022
Rendre accessibles les documents produits par le SG hors avis, rapports, etc. (documents envoyés aux membres dans le cadre des GT, documents envoyés à des interlocuteurs extérieurs...)	
Formation et sensibilisation des membres du secrétariat général <ul style="list-style-type: none">• Nouvelle formation FALC pour la responsable communication (ou autre type de formation)• Formation de l'équipe (fonctionnalités word et excel - accessibilité en particulier)	Poursuite des actions A partir du 3eme trimestre 2022

